



La Ronde du Crépuscule

Règlement Ronde du Crépuscule 2022

Article 1 - Organisation

La Ronde du Crépuscule 2022 est organisée par Les Randonneurs Sanaryens et la ville de Sanary-sur-Mer.

C'est une randonnée libre, non accompagnée qui se déroule, en partie de nuit, sur trois parcours spécialement balisés dans le massif du Gros Cerveau. L'allure est libre, sans notion de compétition.

Elle est suivie d'un repas convivial ouvert également aux participants non marcheurs. Chaque inscrit recevra un tee-shirt et participera à une tombola.

La participation à l'épreuve implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 2 : Date, accueil, parcours et horaires

Date : samedi 8 octobre 2022

Accueil : à partir de 16h au Jardin d'hiver
4303 Ancien Chemin de Toulon
83110 Sanary Sur Mer

A noter que l'accès routier au site sera interdit à partir de 17h15.

Parcours :

- Vert : 8,7 km, dénivelé positif et négatif de 300 m
- Bleu : 11,1 km, dénivelé positif et négatif de 375 m
- Rouge : 14 km, dénivelé positif et négatif de 560 m

Départs :

- Parcours Rouge : 18h00
- Parcours Bleu : 18h15
- Parcours Vert : 18h30

Article 3 : Conditions d'inscription

La Ronde du Crépuscule est ouverte à toute personne âgée de 8 ans et plus au jour de la ronde. Les enfants de moins de 15 ans au jour de la ronde devront obligatoirement être sous la responsabilité d'un adulte accompagnant.

Les chiens ne sont pas admis.

Article 4 : Inscription et paiement

Les inscriptions et le paiement se font exclusivement en ligne sur

www.randonneurs-sanaryens.com

Le nombre de participants est limité à 700.

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 5 octobre 2022.

Les organisateurs se réservent la possibilité de clore, sans préavis, les inscriptions avant la date limite si le nombre d'inscrits atteint le seuil de 700.

Chaque inscription est ferme, définitive et non remboursable.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Tarif :

- Adulte : 15 €
- Enfant à partir de 8 ans et jusqu'à 15 ans (né après le 08.10.2007) : gratuit



Article 5 : Secours, sécurité

Les secours sont assurés par les pompiers de Sanary-sur-Mer et la sécurité par la police municipale.

Article 6 : Assurance, responsabilité

Les Randonneurs Sanaryens sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE pour la durée de la manifestation.

Cette randonnée étant libre, non accompagnée et sans notion de compétition ne nécessite pas de certificat médical. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 7 : Ravitaillement

Des postes de ravitaillement sont mis en place sur les trois parcours.

La Ronde du Crépuscule s'inscrit dans une démarche de développement durable et contribue à la lutte contre le gaspillage. **Dans cette démarche qualité, nous ne proposons de bouteilles plastiques au cours de l'évènement (départ et ravitaillements).** Nous demandons aux participants d'apporter leur propre bouteille ou gourde. Des gourdes et gobelets seront également à la vente à la boutique.

Article 8 : Droit à l'image et données personnelles

Les participants à La Ronde du Crépuscule 2022 autorisent la presse et les organisateurs à utiliser les images et photos sur lesquelles ils pourraient apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux Randonneurs Sanaryens, et sur lesquelles les participants bénéficient d'un droit d'accès et de résiliation. Les informations sont utilisées, exploitées et traitées pour permettre de contacter et d'informer les participants dans le cadre de la relation qui découle de la manifestation.

Article 9 : Dispositions obligatoires

Lampe frontale ou torche, chaussures adaptées à la marche sur chemins caillouteux sont obligatoires pour prendre le départ.

Chaque participant devra s'équiper en fonction de la météo.



La Ronde du Crépuscule

Article 10 : Charte du participant

Chaque participant se doit :

- de porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours,
- de suivre impérativement les itinéraires spécialement balisés,
- de respecter l'environnement,
- de respecter le code de la route,
- de respecter les autres participants.

Article 11 : Intempéries

En cas de vigilance orange de Météo France ou de toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'activer un plan B ou C ou d'annuler les parcours. Le repas et la tombola sont maintenus.
La manifestation n'est pas annulée et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 12 : Annulation des participants

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation.

Article 13 : Annulation liée à la crise sanitaire (Covid-19)

Dans le cas où la manifestation devrait être annulée pour **raisons sanitaires** suite à des décisions gouvernementales, départementales ou locales, le montant de l'inscription, sous déduction de 1 € par inscription payante correspondant aux frais de service, sera remboursée sur demande via la carte bancaire ayant été utilisée pour le paiement.

La demande devra être effectuée par mail à : rondeducepuscule@free.fr jusqu'au 31 octobre 2022 au plus tard.

Nous remercions par avance les participants désireux d'abandonner le montant de l'inscription. Ils permettront à la Ronde du Crépuscule de minimiser l'impact financier résultant de l'annulation.